

Règlement du raid Multisports 2022



Le règlement du Raid Trek Tours Endurance pourra être complété par le briefing d'avant course. "Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement au moment de se présenter pour le départ de l'épreuve".

Mesure COVID: En tant que participant, vous devrez justifier d'un Pass sanitaire valide, qui sera contrôlé lors de la remise des dossards.

- Pass sanitaire.
- Test PCR ou antigénique négatif de moins de 48h au jours de la course
- Certificat de rétablissement de la Covid 19

Port du masque obligatoire lors du retrait du dossard.

Les dispositions pourront évoluer selon les instructions et réglementations gouvernementales à venir.

ARTICLE 1 : Cette manifestation sportive intitulée Golden Trail est organisée par l'association TREK TOURS ENDURANCE - 14 rue de la Picherie 37390 Saint Roch, association à but non lucratif, déclarée à la Préfecture de Tours.

ARTICLE 2 : Les organisateurs ont contracté une assurance auprès de GAN qui leur garantit une couverture au titre des risques "Service d'ordre" et responsabilité civile d'organisation.

L'association organisatrice TREK TOURS ENDURANCE décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé (certificat médical obligatoire conformément à la loi 99.223 du 23 mars 1999). Les personnes qui participent au Golden Trail courent sous leur propre responsabilité.

Il est dans l'intérêt du coureur de souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du code du sport).

ARTICLE 3 : Les tracés des épreuves sont soumis à une autorisation communale et préfectorale.

ARTICLE 4 : Les concurrents doivent respecter le code de la route et doivent absolument marquer un arrêt aux intersections de routes ou de chemins ruraux ouverts à la circulation.

ARTICLE 5 : Les concurrents doivent respecter la nature et la propreté des lieux. Le non-respect des consignes de propreté du parcours et des lieux d'accueil, parc VTT, arrivée etc. : entraînera la mise hors course de l'équipe.

ARTICLE 6 : Le raid TTE comporte 3 parcours, rouge, bleu et vert. Pour les parcours rouge et bleu les distances sont réparties sur les 2 jours de course. La répartition des distances entre les 2 jours peut varier en fonction de la trace définitive (Exemple, pour le parcours rouge environs 60 kms le samedi et 50 kms le dimanche).

Parcours	Distance	Départ	Bivouac
Rouge	2 x 55 kms	Samedi 7 mai à 15h00	Oui
Bleu	2 x 40 kms	Samedi 7 mai à 16h00	Oui
Vert	35 kms	Dimanche 8 mai à 8h30	Non

Reglement du raid Multisports 2022



ARTICLE 7 : Tout concurrent âgé de moins de 18 ans devra fournir une autorisation parentale et faire équipe avec un adulte. L'âge minimum autorisé pour l'épreuve est de 16 ans uniquement sur le parcours vert, de 35 km le dimanche. Pour les 2 autres parcours rouge (2x55 km) et bleu (2x40 km) l'âge minimum est de 18 ans le jour du début de l'épreuve.

ARTICLE 8 : Un certificat médical de moins d'un an (à la date de fin de l'épreuve) ou copie de licence sportive en cours est obligatoire. Le certificat médical devra comporter soit la mention de la « pratique des sports d'endurance de nature en compétition », soit « sports en compétition », soit « course à pied en compétition et VTT en compétition ». Les licences suivantes seront acceptées par l'organisation : licence Raid MultiSports ou de Triathlon (FFTRI). Les certificats mono disciplines ne seront pas acceptés. Tout équipier n'ayant pas de licence ou de certificat médical ne sera pas autorisé à prendre le départ.

ARTICLE 9 : En cas de forfait aucun remboursement ne sera effectué à moins de 3 semaines du raid.

ARTICLE 10 : Des épreuves pourront être écourtées ou supprimées pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 11 : Le port du casque cycliste est obligatoire pour le VTT, Run & Bike et parcours aventure (casque homologué CE EN 1078). Les VTT embarquant une assistance électrique ne sont pas autorisés. Les vélos types "gravel" sans assistance électrique sont acceptés au même titre qu'un VTT.

ARTICLE 12 : Nombre d'équipes limité à 110.

ARTICLE 13 : Le parcours comprend des contrôles de passages (CP) obligatoires passés en équipe, des balises à poinçonner, certaines sections seront franchies suivant des portes horaires.

ARTICLE 14 : Chaque balise non poinçonnée impliquera une pénalité de temps.

ARTICLE 15 : Le parcours à suivre sera indiqué par un fléchage ou une carte IGN en couleur, Road Book, Road Book Allemand, carte IOF...

ARTICLE 16 : Seule l'organisation se réserve le droit d'arbitrer les litiges éventuels.

ARTICLE 17 : Le Raid Trek Tours Endurance est non-stop et en autonomie complète, seul des points d'eau seront sur le parcours.

ARTICLE 18 : Merci de respecter la nature et de ne pas jeter vos déchets n'importe où.

ARTICLE 19 : Ci-dessous la liste de matériel obligatoire pour tous les parcours (rouge, bleu et vert) :

- Un système d'hydratation : 1.0 litre minimum
- Alimentation suffisante pour la (les) journée(s)
- Couverture de survie
- 1 casque norme CE pour chaque concurrent
- Gobelet éco pour chaque concurrent
- Boussole, crayon
- Compteur VTT, porte carte VTT (recommandé)
- Nécessaire de réparation du VTT
- 1 téléphone portable minimum par équipe avec le numéro de l'organisation

Règlement du raid Multisports 2022



Liste de matériel obligatoire supplémentaires pour les 2 parcours rouge (2x55 km) et bleu (2x40 km) avec des sections nocturnes :

- Un sifflet
- Un gilet ou brassard réfléchissant
- Eclairage VTT avant et arrière adapté à la pratique du VTT d'orientation avec pile/batterie de rechange.
- Eclairage individuel à la pratique de la course d'orientation avec pile/batterie de rechange.

ARTICLE 20 : Uniquement pour les parcours rouge (2x55 km) et bleu (2x40 km) prévoir le matériel suivant pour le bivouac, toute vos affaires devront tenir dans un sac de 100 litres par équipe. Ce sac sera fourni et transporté par l'organisation. Pas besoin de tente, le bivouac sera couvert.

- Matelas
- Duvet adapté à la saison.
- Vêtement de rechange
- Si besoin, votre alimentation
- Couverts, verre, assiette
- Votre nécessaire de toilette (pas de douche sur le lieu de bivouac)